



## Note de présentation du budget primitif 2025

### Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2025 a été voté le 25 mars 2025 par le Conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2025. Il a été établi avec la volonté : - De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ; - De mobiliser des subventions chaque fois que possible. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salle, tennis, bibliothèque municipale, concessions dans le cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations.

Les recettes de fonctionnement des communes ont eu une tendance à baisser du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

**Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

Total des dépenses	327 159.26€
Résultat reporté	0€
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	327 159.26€

Total des recettes	248 408.00€
Résultat reporté	78 751.26€
Total des recettes de fonctionnement cumulées	327 159.26€

**Les dépenses et recettes de la section d'investissement**

. La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 - En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules, le cas échéant, le remboursement du capital de la dette...

2 - En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement.

Total des dépenses	307 513.90€
Résultat reporté	0€
Total des dépenses d'investissement cumulées	307 513.90€

Total des recettes	61 070.00€
Solde antérieur d'exécution positif reporté	246 443.90€
Excédent de fonctionnement capitalisé	0€
Total des recettes d'investissement cumulées	307 513.90€

**Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

La section de Fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de 327 159.26 €

La section d'Investissement est équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de 307 513.90 €

**TOTAL DU BUDGET PRIMITIF (investissement fonctionnement) 634 673.16 €**

Le Maire,  
Alain CAMBIEN



ALC